



ma**LEGALTECH**  
Le **nouvel** Economiste

Retour vers le futur

# Gardons-nous de ressusciter la PAC à l'ancienne

La fixation de prix planchers agricoles à l'échelon européen nous ramènerait au système onéreux et inefficace qui prévalait jusqu'au tournant salubre de 1992



Au salon de l'Agriculture à Paris, le 24 février - © SIPA



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

Le président de la République vient d'annoncer au salon de l'agriculture qu'il envisageait la fixation de prix planchers pour les produits agricoles.

Leurs prix résultent actuellement de la confrontation de l'offre et de la demande sur des marchés qui sont européens, et même le plus souvent mondiaux. Fixer en France des prix plus élevés entraînerait inévitablement une hausse des importations, ce qui dégraderait encore plus le déficit de nos échanges extérieurs. Une telle mesure n'est donc envisageable qu'au niveau européen.

Il s'agirait alors de ressusciter la politique agricole commune (PAC) des premières années du marché commun européen. Dès que les cours des produits agricoles passaient au-dessous de prix minima fixés par le conseil des ministres de l'Agriculture, des "offices agricoles" achetaient ces produits sur les marchés pour faire repasser les prix au-dessus de ces planchers.

### **Une politique très chère**

Ces prix minima étant supérieurs aux prix mondiaux, il fallait à la fois taxer les importations et subventionner les exportations. Le coût des subventions était plus élevé que le produit des taxes, ce qui pesait sur le budget européen et donc les finances publiques des pays membres.

Ces prix minima étaient fixés en fonction de considérations technico-économiques plus ou moins pertinentes et de la capacité de lobbying des différentes filières. Pour assurer aux agriculteurs les moins productifs un revenu minimal, qui n'était jamais assez rémunérateur, ils étaient souvent fortement revalorisés, ce qui assurait des revenus très confortables aux grosses exploitations et conduisait les offices à accumuler des stocks considérables de produits invendables (60 % de la consommation annuelle de beurre en 1986).

Les ménages ont payé très cher cette politique, à la fois en achetant leur alimentation à des prix élevés et en payant des impôts pour financer les subventions et les achats des offices sur les marchés.

Il a alors été décidé de réduire administrativement la production de certaines filières. Le taux de jachère obligatoire a atteint 15 % et des quotas individuels ont été assignés aux producteurs de lait. Ces quotas n'étant pas échangeables, le développement des exploitations les plus performantes a été bloqué.

Les ménages ont finalement payé très cher cette politique, à la fois en achetant leur alimentation à des prix élevés et en payant des impôts pour financer les subventions et les achats des offices sur les marchés.

Un tournant salutaire a été pris en 1992 en arrêtant les interventions des offices sur les marchés et en versant aux agriculteurs des aides forfaitaires visant à leur assurer un revenu minimal indépendamment de leur production. Ces aides, dites "découplées" de la

production, ont pu ensuite être plafonnées en fonction des revenus pour réduire les inégalités et conditionnées par le respect de normes environnementales.

Sans doute faudrait-il réexaminer l'utilité de certaines de ces normes, mieux rémunérer les aménités rurales et mieux protéger les agriculteurs contre les aléas climatiques, mais il ne faudrait certainement pas ressusciter la PAC et avoir à réécrire cette histoire.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

**[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)**

**A lire également**

**[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)**

Publié le 28/02/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

**Réutiliser cet article**

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)